

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

RECTIFICATIF

Dans la publication de l'avis de **PRISMAFLEX INTERNATIONAL** au BALO, le 31 juillet 2026, Bulletin n°91, n°2603336, il y a lieu de lire :

- sous la quatrième résolution : « pour le porter de 0 € à 2 567 088,37 € »,
- et au paragraphe « Participation à l'Assemblée Générale » : « Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions **au 5e jour ouvré précédant l'assemblée (J-5)**, à 0 heure, heure de Paris, soit le 23 septembre 2026 à 0 heure, heure de Paris ».